

## RAPPORT DE SUIVI

### PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU – PARC INDUSTRIEL DE BEAUHARNOIS

1 Le projet d'extension de réseau afin de desservir l'agrandissement d'un parc industriel dans la  
2 municipalité de Beauharnois a été approuvé le 19 mai 2015, par la décision D-2015-070 de la  
3 Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de  
4 soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi  
5 du projet.

#### 1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

6 La première partie du projet a été complétée en 2018 et les premiers clients ont été mis en gaz  
7 en novembre 2018. Comme indiqué au Rapport annuel 2019<sup>1</sup>, la dérogation TCE-10 (normes  
8 fédérales de canalisations traversant sous les voies ferrées) a été obtenue le 30 septembre 2019,  
9 ce qui permettait de compléter la deuxième et dernière partie du projet, soit le tronçon pour la  
10 traverse de voie ferrée. En mai 2020, une demande de prix a été faite par Énergir à l'entrepreneur  
11 responsable des travaux dans la région ainsi qu'à une compagnie spécialisée en forage pour  
12 compléter les travaux. La finalisation du protocole d'entente avec la compagnie ferroviaire  
13 américaine concernée a été beaucoup plus complexe qu'à la normale et a induit des retards dans  
14 la planification des travaux. La réalisation complète et finale des travaux devrait se faire en  
15 décembre 2020.

#### 2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

16 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,  
17 les sommes encourues en date du 30 septembre 2020 et la projection des coûts qui sont requis  
18 pour terminer le projet.

---

<sup>1</sup> R-4114-2019, B-0091, Énergir-20, Document 1, p. 1.

**Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.**

1 Les coûts totaux projetés au 30 septembre 2020 sont de 3,0 M\$ soit près de 1,0 M\$ sous  
2 l'estimation initiale. Les écarts avec le budget initial ont été expliqués au Rapport annuel 2018 et  
3 demeurent les mêmes<sup>2</sup>. Comme expliqué précédemment, les travaux de la dernière partie du  
4 projet ont été retardés, ce qui explique l'augmentation des coûts projetés de 0,1 M\$ par rapport  
5 au Rapport annuel 2019.

6 Le projet est entièrement financé par la municipalité de Beauharnois. Comme le prévoit le  
7 protocole d'entente entre Énergir et la municipalité<sup>3</sup>, cette dernière a versé une contribution  
8 de 3,98 M\$ avant le début des travaux, équivalant aux coûts estimés initialement. En  
9 janvier 2019, Énergir a remboursé 1,03 M\$ à la municipalité sur la base des coûts projetés, alors  
10 révisés à 2,95 M\$. Lorsque le projet sera complété, Énergir informera la municipalité des coûts  
11 réels du projet dans les 90 jours suivant la fin des travaux. En vertu du protocole d'entente, la

---

<sup>2</sup> R-4079-2018, B-0106, Énergir-22, Document 1, page 2.

<sup>3</sup> R-3922-2015, B-0009, Gaz Métro-1, Document 4.

1 municipalité remboursera Énergir si les coûts réels sont supérieurs à la contribution versée et  
2 vice-versa. En fonction des coûts totaux projetés au 30 septembre 2020, la municipalité devra  
3 rembourser un montant de 77 k\$ à Énergir.

### 3. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

4 Conformément à la décision D-97-25, Énergir demande à la Régie de mettre fin à ce suivi.

5 En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions  
6 ci-dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :

- 7 • conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux  
8 prévisions initiales; et
- 9 • atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

10 Comme il s'agit de la sixième année du suivi, que les coûts projetés sont relativement peu élevés  
11 et que la municipalité de Beauharnois assume la totalité des coûts réels, Énergir demande à la  
12 Régie de mettre fin au suivi.

### 4. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

13 Étant donné que la municipalité de Beauharnois assume la totalité des coûts réels du projet, il n'y  
14 a aucun impact sur les tarifs.

15 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau dans**  
16 **le parc industriel de Beauharnois et de l'autoriser à y mettre fin.**